



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 255 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a demandé aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle de réviser leur offre de service de façon à se concentrer uniquement sur les services de readaptation;

CONSIDÉRANT QUE cela laisse de nombreuses personnes handicapées à la charge de leurs parents plusieurs jours par semaine et que les parents doivent se déménager pour trouver des ressources pour encadrer leur enfant;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact important sur la capacité des parents d'occuper un emploi et que plusieurs parents doivent quitter leur emploi pour s'occuper de leur enfant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté la politique À Part Entière dans laquelle il s'engage à développer des mesures de conciliation travail-famille afin de soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Famille a la responsabilité de faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires de la pétition, demandons au gouvernement du Québec d'ordonner aux centres de réadaptation de maintenir les services 5 jours par semaine pour tous ses usagers jusqu'à ce que de nouveaux programmes aient été mis en place.

Nous demandons également à la ministre de la Famille de mettre en place un programme de services de jour gratuits comportant un volet de poursuite des apprentissages et un volet de socialisation et d'intégration sociale pour les personnes handicapées de 21 ans et plus dans l'esprit du réseau des centres de la petite enfance.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Danielle Doyer, Matapedia / m.a.d.

14 / 02 / 12
Date